

RAPPORT D'ENGAGEMENT ET DE VOTE

2022

Juin 2023



TABLE DES MATIERES

1. Exercice des droits de vote	4
2. Actions de dialogue avec les émetteurs	9

PREAMBULE

Sienna Gestion (anciennement Malakoff Humanis Gestion d'Actifs) est une société de gestion issue du partenariat entre Sienna Investment Managers, acteur européen spécialisé en gestion d'actifs non cotés (capital investissement, dettes privées, immobilier), et Malakoff Humanis, acteur de référence de la protection sociale et paritaire.

Sienna Gestion est un acteur historique de la gestion de l'épargne de long terme. En tant que gestionnaires aguerris, nous avons une certitude : afin d'anticiper au mieux les enjeux de l'épargne longue, il est impératif d'intégrer à notre analyse des critères extra-financiers. Nous sommes en effet convaincus que la prise en compte dans nos fonds des enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) auxquels font face les émetteurs permet de réduire les risques à performance égale.

L'Investissement Socialement Responsable (ISR) est une part essentielle du positionnement stratégique et de la gestion de Sienna Gestion depuis 2002. En tant qu'investisseur responsable, nous considérons que l'engagement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons est essentiel. Cet engagement a pour objectif d'influencer et d'améliorer les pratiques des entreprises dans la prise en compte des enjeux ESG.

L'engagement s'exerce au travers de l'exercice des droits de vote des actions que nous détenons dans les émetteurs mais également par la conduite d'un dialogue avec les entreprises sur des enjeux extra-financiers.

Notre politique d'engagement assure ainsi une cohérence globale de notre approche ISR.

1. Exercice des droits de vote

Depuis 2008, Sienna Gestion a développé une politique de vote exigeante sur une large part de son périmètre de vote. Sienna Gestion considère l'exercice des droits de vote comme une démarche utile pour promouvoir les règles de bonne gouvernance dans les entreprises cotées.

La politique de vote de Sienna Gestion s'appuie sur les diverses recommandations de place sur la bonne gouvernance et principalement sur celles de l'Association Française de la Gestion Financière (AFG). Toutefois, dans un certain nombre de cas, cette politique va bien au-delà pour défendre les intérêts spécifiques de l'épargne de long terme et de l'épargne salariale.

Les principes auxquels la société de gestion est particulièrement attentive sont :

- La représentation des actionnaires (indépendance du conseil d'administration, cumul de mandats des administrateurs, moyenne d'âge ...)
- La protection des actionnaires minoritaires (respect du principe « une action = un vote = un dividende », non dilution des actionnaires, mesures anti-OPA, limitation des droits de vote)
- La juste rémunération des dirigeants et des administrateurs (liens entre rémunérations variables et performances objectives, caractère raisonnable des autorisations demandées, association réelle des salariés aux performances de l'entreprise).

La politique de vote est disponible sur notre site internet.

1.1. Périmètre de vote

Sienna Gestion détenait au 31/12/2021 au moins une action dans 738 entreprises.

Le périmètre des votes de Sienna Gestion correspond aux émetteurs européens détenus dans des fonds ISR, soit 402 entreprises au 31/12/2021 lors du début de la campagne.

Sienna Gestion fait tous ses meilleurs efforts pour exercer ses votes sur les entreprises de ce périmètre. En 2022, la société de gestion a exercé en 2022 ses votes pour 211 d'entre elles soit 52.5%.

1.2. Répartition des votes suivant la classification AMF

La répartition des votes exercés en 2022 se fait selon la classification AMF. Cependant, les résolutions sur les rémunérations dirigeantes ainsi que celles relatives aux enjeux ESG font l'objet de deux catégories supplémentaires.

Catégories de résolution	Approbation	Opposition	Abstention	Non voté	Total
Approbation des comptes et affectation du résultat	493	25	11	0	529
Conventions dites réglementées	114	45	0	0	159
Divers	401	9	68	0	478
Programmes d'émission et de rachats de titres de capital	525	401	64	0	990
Nomination et révocation des organes sociaux	614	129	36	0	779
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	168	33	4	0	205
Décisions entraînant une modification des statuts	83	24	1	0	108
Rémunération des instances	514	258	44	0	816
ESG	18	1	0	0	19
Nombre total de résolutions	2930	925	228	0	4083

1.3. Principaux thèmes de refus dans les votes 2022 (suivant la classification AMF)

Les principaux thèmes de refus dans l'exécution des votes de Sienna Gestion en 2022 sont :

- ✓ Les programmes d'émission et de rachats de titres de capital
- ✓ La rémunération des instances : conseil d'administration et directeurs exécutifs
- ✓ Les conventions réglementées

Le tableau suivant montre une répartition des catégories de résolutions en pourcentage de vote d'opposition.

Catégorie de résolution	Part des votes d'opposition	Total
Approbation des comptes et affectation du résultat	4,7%	529
Conventions dites réglementées	28,3%	159
Divers	1,8%	478
Programmes d'émission et de rachats de titres de capital	40,5%	990

Nomination et révocation des organes sociaux	16,5%	779
Désignation des contrôleurs légaux des comptes	16%	205
Décisions entraînant une modification des statuts	22,2%	108
Rémunération des instances	31,6%	816
ESG	5,2%	19
Nombre total de résolutions	925	4083

1.4. Catégorie « Enjeux environnementaux et sociaux »

Cette catégorie regroupe les résolutions portant sur des enjeux environnementaux et/ou sociaux concentrées autour des rapports extra-financier, des stratégies climatiques ou des systèmes de rémunération intégrant des critères ESG.

Sienna Gestion porte une attention particulière sur ces résolutions. Elles sont alors appréciées au cas par cas.

Enjeux environnementaux et sociaux	Nombre de résolutions
Approbation du rapport ESG	13
Politique de rémunération intégrant des critères ESG	1
Say on Climate	5

Les résolutions Say on Climate sont depuis 2 ans soumises au vote des actionnaires en Europe. Il s'agit d'un vote consultatif sur la stratégie climatique des émetteurs ou sur sa mise en œuvre. Les émetteurs présentent ainsi leurs objectifs de réduction des émissions de CO2 absolus à court, moyen, et long terme pour atteindre une neutralité carbone d'ici 2050. Ces émissions doivent couvrir les scopes 1, 2 et 3.

Sienna Gestion accueille favorablement ces pratiques qui permettent d'exprimer un vote sur les ambitions climatiques des émetteurs de manière régulières.

La société de gestion se réserve le droit d'exercer un vote négatif sur ces résolutions en raison du manque de robustesse de la stratégie climat présentée ou de son manque de transparence. Ces manques constituent un risque du non-respect des Accords de Paris sur la limitation du réchauffement climatique.

1.5. Evolution des votes depuis 2015

En 2022, Sienna Gestion a exercé les droits de vote lors de 212 Assemblées Générales contre 298 en 2021 et 307 en 2020.

Années	Nombre d'AG	AG françaises	AG étrangères	Nombre de résolutions	Nombre votes d'opposition	% votes d'opposition
2015	140	117	23	2254	735	29%
2016	230	186	44	4024	1340	33%
2017	193	156	37	3479	1042	30%
2018	260	179	81	4830	1483	31%
2019	211	138	73	3658	919	25%
2020	307	232	75	6169	2033	33%
2021	298	194	104	5928	1890	32%
2022	211	110	101	4083	925	23%

1.6. Conflits d'intérêts

La société de gestion n'a pas été confrontée à des situations de conflits d'intérêt.

1.7. Dérogations à la politique de vote

Sauf erreur de notre part, la société de gestion n'a pas dérogé aux principes de sa politique de vote.

1.8. Prêts et emprunts de titres

En 2022, la société de gestion ne pratiquait pas de prêt/emprunt de titres pour ses fonds actions et n'est pas soumise au problème du rapatriement des titres prêtés lors des AG.

1.9. Résolutions externes (non agréées par le Conseil d'Administration des sociétés)

Sienna Gestion s'est prononcé sur les résolutions externes suivantes :

Entreprises	Type de résolution	Vote
Grenobloise électronique et d'automatismes SA	Nomination d'un représentant de l'entreprise Warwyck Phoenix au Conseil d'Administration.	Approbation
Volvo AB	Développement d'une technologie de batterie pour les camions et bus électrique	Opposition
Engie SA	Revenus et dividende	Approbation/Opposition
AmplifonSpa	Nomination d'une liste de candidats au Conseil d'Administration	Approbation
RWE AG	Stratégie climatique	Approbation
EDF SA	Revenus et dividende	Opposition
EDF SA	Accès au capital	Approbation/Opposition
Arkema SA	Nomination de Uwe Michael Jakobs au Conseil d'Administration en tant que représentant des salariés actionnaires	Approbation
Orange SA	Option pour l'accès au capital des salariés	Opposition
Orange SA	Modification d'un article sur le cumul des mandats	Approbation
Enel Spa	Nomination des commissaires aux comptes	Approbation
Crédit Agricole SA	Modification des plans d'achat d'actions des salariés	Approbation

TotalEnergies	Nomination d'un nouveau membre au Conseil d'Administration en tant que représentant des salariés actionnaires	Approbation
Société marseillaise du tunnel Prado Carenage SA	Nomination ou remplacement d'un membre du Conseil d'administration	Approbation
Société marseillaise du tunnel Prado Carenage SA	Modification des statuts	Approbation
Linde Plc	Exigences sur le principe de supermajorité de l'entreprise	Approbation

2. Actions de dialogue

2.1. TotalEnergies: Climate Action 100+

i. Climate Action100+

Climate Action 100+ est une initiative collaborative visant à mobiliser les investisseurs pour lutter contre le changement climatique. Elle regroupe plus de 700 investisseurs, qui contrôlent collectivement plus de 68 billions de dollars d'actifs.

L'objectif de cette action est de persuader les entreprises les plus polluantes et les plus émettrices de gaz à effet de serre de prendre des mesures concrètes pour réduire leur impact environnemental et accélérer leur transition vers des pratiques plus durables.

L'action de Climate Action 100+ cherche ainsi à engager in dialogue avec ces entreprises, à les encourager à adopter des objectifs de réduction des émissions, à améliorer leur divulgation d'informations sur les enjeux climatiques et à s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris. Les investisseurs impliqués visent à faire pression sur les entreprises pour qu'elles intègrent davantage de considérations environnementales dans leur stratégie.

ii. Actions menées

Sienna Gestion a souhaité participer aux actions menées en 2022 par Climate Action 100+ à destination de TotalEnergies. Deux actions ont été menées : la signature d'une lettre d'engagement collective envoyée à l'entreprise et la participation au dépôt d'une résolution au côté d'autres investisseurs.

- Lettre d'engagement

Au travers de cette lettre, trois demandes ont été faites :

- la publication d'objectifs scope 3 amont alignés avec un scénario 1,5°C préconisé par l'Accord de Paris
- l'alignement des objectifs publiés par l'entreprise avec ce scénario 1,5°C
- la publication de CAPEX plus granulaires permettant de mieux comprendre le potentiel alignement avec un scénario 1,5°C.

- Dépôt de résolution

Sienna Gestion a souhaité donner suite à l'envoi de cette lettre d'engagement en participant également au dépôt d'un projet de résolution en collaboration avec d'autres investisseurs. Cette résolution avait pour objectif de modifier les statuts de la société afin que cette dernière publie les éléments complémentaires permettant aux investisseurs de procéder à une analyse climatique et de soumettre ces éléments complémentaires au vote consultatif de l'Assemblée Générale chaque année.

Les éléments complémentaires attendus portaient sur :

- Les objectifs de réduction, en valeur absolue et relative, des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur les Scopes 1, 2 et 3 à court (2025) et moyen (2030) terme, couvrant l'ensemble des activités,
- L'évolution du mix énergétique et des volumes de productions cibles à ces échéances,
- Le plan d'investissements à court et moyen-terme ventilés par activité économique et par orientation entre maintenance et développement des actifs de la Société,
- La contribution éventuelle des volumes de GES compensés et capturés à l'atteinte de ces objectifs,
- Le scénario de référence utilisé pour définir les objectifs climatiques de la société et son articulation avec les connaissances scientifiques disponibles les plus récentes.

2.2. Engie

i. Forum pour l'Investissement responsable (FIR)

Le FIR est une association à but non lucratif basée en France qui s'engage à promouvoir l'investissement responsable. Il rassemble des professionnels de la finance, des gestionnaires d'actifs, des investisseurs institutionnels, des entreprises, des universitaires et d'autres parties prenantes intéressées par l'investissement responsable.

Le FIR joue un rôle important dans la promotion de l'investissement responsable en France et dans la sensibilisation des acteurs financiers aux enjeux ESG. Une des actions du FIR est notamment sa plateforme d'engagement, lancée en 2021. Elle rassemble les activités d'engagement collaboratif menées et soutenues par le FIR visant à influencer positivement le comportement des entreprises sur leurs enjeux ESG.

Cette dans le cadre de la plateforme d'engagement du FIR que l'action de dialogue avec Engie s'est organisée.

ii. Action menée

L'action menée auprès d'Engie a pris la forme de la signature d'une lettre d'engagement de plusieurs investisseurs.

Elle visait à demander au groupe Engie des actions supplémentaires pour une stratégie climat et biodiversité plus robuste :

- A court terme :
 - Communiquer un plan de transition détaillé pour atteindre des objectifs définis, notamment celui d'atteindre 100 % de gaz vert en 2045,
 - Clarifier la politique et la position sur le lobbying,
 - Détailler les conditions ESG pour la vente de la participation d'Engie d'une centrale à charbon,
 - Définir et publier un objectif et un plan d'action pour le méthane, source majeure d'émissions liées à la production et à l'utilisation du gaz.
- A moyen et long terme :
 - Alignement des activités d'Engie sur une trajectoire de 1,5 °C,
 - Indicateurs suivis sur l'enjeu de transition juste,
 - Objectifs et indicateurs de suivi pour l'enjeu de biodiversité,
 - Informations sur l'évolution nécessaire des systèmes agricoles et forestiers en France pour atteindre 100% de gaz renouvelables.



SIENNA GESTION

Membre du groupe Sienna Investment Managers | Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 9 824 748 € | RCS : 320 921 828 Paris | N° Agrément AMF : GP 97020 en date du 13 mars 1997 | N° TVA intracommunautaire : FR 47 320 921 828 | Code APE : 6430Z
Siège social : 18 rue de Courcelles 75008 Paris | www.sienna-gestion.com